



Choses cruelles ?



Introduction

Présentation

Le Comité Technique de Réseau (CTR) de la DGDDI s'est réuni (par téléphone) ce matin pour évoquer, en seconde instance, la liste des opérations ouvrant droit au bénéfice des dispositifs de restructuration des services de la DGDDI.

Deux dossiers ont été plus particulièrement abordés :

- ceux de Dugny (restructuration / déménagement à Compiègne),
- et de Tain-l'Hermitage (fermeture).

« dialogue social »

En guise de préalable, on rappelle qu'une reconvoication, dans la pratique administrative française, ne change – malheureusement – rien quant au fond de la décision, s'il n'y a pas de rapport de force engagé par les personnels.

Peut-être qu'un jour, dans un esprit de progrès, d'ouverture, voire de conscience républicaine... Il n'est pas défendu de rêver.

Préfiguration

Les deux dossiers, en plus des conséquences importantes pour les collègues concernés, sont aussi l'occasion d'enseignements et d'interrogations pour la suite.

Car, malheureusement, suite, il risque d'y avoir dans les temps à venir, si la majorité gouvernementale fait fi du dernier résultat des urnes.



A) Les restructurations de l'ordre du jour



1°) Cas de Dugny

Présentation

C'est un « mix » entre une restructuration au sens réglementaire et un déménagement de service à 70 km. Or, la « haute » administration n'envisage comme *restructuration*, dans les textes, que le premier point. Le problème, c'est que pour un agent, cela peut signifier 140 km de trajet par jour en plus...

Réaction et précision

À notre sens, c'est peut-être un cadre différent, mais un effet équivalent : l'agent peut être amené à perdre son travail actuel, dans la mesure où la situation n'est pas viable. Or, la mesure n'est pas de son fait.

La DG reconnaît que c'est effectivement un sujet sur lequel il faudra revenir sur ce point. C'est effectivement un point important pour la Douane, en raison de son maillage qui comporte parfois des distances conséquentes entre les services.

Au cas d'espèce, la DG a accepté de prendre en charge le déménagement de la résidence familiale. *À notre sens, c'est assez normal.*

Conclusion

En tout état de cause, le distinguo restructuration / déménagement du service est incontestablement un sujet.

Pour l'agent concerné, la différence, c'est que son service existe toujours, mais au final, si c'est à 100 ou 150 km de là, cela risque d'aboutir au même résultat pour l'agent : il doit changer de service. *Et là, on n'est plus loin de la notion de restructuration en termes d'effets.*

La DG admet que la question de la distance et de l'éloignement fera partie des débats de la rentrée.



2°) Cas de Tain-l'Hermitage

Présentation

C'est 4 agents (+ 1 en disponibilité) qui se trouvent dans une situation très difficile depuis des années. Il faut y ajouter une gestion locale qui n'a pas brillé par son ouverture, comme le montre sa position initiale de fermeture sur le télétravail. Fort « heureusement », la crise sanitaire a quelque peu rebattu les cartes en la matière... Au final, c'est une forme de crève-cœur...

Propositions

On en arrive pour l'instant avec au moins un poste possible à la Direction générale des Finances publiques (DGFiP) et la mise en œuvre du télétravail, en attendant de pouvoir avancer sur le reste.

La question de la prise en compte du temps de déplacement dans le temps de travail a été posée (y compris par l'inspection du Travail). La DG est évidemment contre sur le principe, mais ne semble pas l'écarter (complètement) en termes de cas particulier.

À notre sens, cela ne doit pas être un tabou, notamment dans les cas où la « haute » administration procède à une restructuration qui crée un éloignement.

Conclusion

Ce type de sujet est humainement lourd et complexe dans sa gestion. On voit parfois une administration un peu démunie (et quelques adeptes du « yaka » dans les cheffaieries locales...). Mais, au final, celui qui paie la casse, c'est bien évidemment celui qui perd son poste.

On peut très légitimement s'inquiéter pour les temps à venir lorsque ce type de mesures va devenir plus nombreux, ce qui est un scénario assez vraisemblable.

■ ■ ■ B) Les autres restructurations

En « bonus », ont également été évoquées 2 fermetures, malheureusement déjà effectives mais qui n'avaient pas été reprises dans les documents de travail. Ce qui soulevait notre interrogation sur une double peine : une restructuration sans le dispositif « d'accompagnement » prévu légalement (cf notre déclaration préalable page suivante).



1°) CIFAD

La fermeture du Centre interministériel de formation anti-drogue (CIFAD) dans les Caraïbes est reprise dans l'arrêté du Premier ministre en date du 7 février dernier. L'Office anti-stupéfiant (OFAST) reprend la main.

SOLIDAIRES a soulevé que l'engagement pris par M. Dussopt en fin d'année 2019, lors des discussions sur la retraite à points, de ne pas toucher au périmètre des fonctions de la Surveillance, a été ici battu en brèche.



2°) SRA Aix-en-Provence

La fermeture du service régional d'audit (SRA) d'Aix-en-Provence a été actée en Comité Technique des Services Déconcentrés (CTSD). C'est un dossier « oublié » par la hiérarchie locale semble-t-il (CQFD par rapport à ci-dessous...) et rattrapé de justesse par la DG.




Pour conclure

La DG a indiqué qu'il faudra recadrer les choses avec un niveau local qui va acter les fermetures et un niveau national qui va s'occuper des dispositifs d'accompagnement. Oui, certes. Cependant, on ne peut laisser complètement les manettes au plan local.

La première raison est que ce dernier dispose parfois de peu de possibilités.

La deuxième est que certains vont essayer de faire cela au mieux, alors que d'autres n'en ont au fond pas grand-chose à f.... Ces derniers considèrent plus ou moins l'agent comme un gros pénible qui ne veut pas beaucoup bouger et ne fait aucun effort pour faciliter la disparition de son poste. Et les organisations syndicales du cru comme des emm...eurs.

On se trompe ? Pas toujours de beaucoup... En tout cas, pas tout le temps... Dès lors, la DG ne pourra pas se tenir à l'écart de ces « choses cruelles ».

 Pour **SOLIDAIRES** siégeaient : **Claire Courtade (titulaire)**, **Fabien Milin (suppléant avec voix délibérative)** et **Philippe Bock (expert)**. Pour plus de précisions, les contacter.

Annexe : notre déclaration préalable



Comité Technique de Réseau du mardi 7 juillet 2020



Organisation / Conditions de travail

Liminaire

Madame la Présidente,

Nous nous retrouvons aujourd'hui pour la reconvoation du Comité Technique de Réseau (CTR) du 18 juin 2020 sur un seul point à l'ordre du jour : la mise à jour de l'arrêté fixant la liste des opérations ouvrant droit au bénéfice des dispositifs de restructuration des services de la DGDDI. L'ensemble des organisations syndicales avait voté unanimement contre ce projet d'arrêté en première séance, pas que nous soyons contre l'accompagnement des agents restructurés mais plutôt parce que nous sommes contre ce qui le nécessite : les restructurations.

Lors des discussions en première instance, vous vous étiez engagée à approfondir deux des quatre projets ajoutés aujourd'hui à une liste que nous craignons voir dramatiquement s'allonger dans les 4 ans à venir.

Le projet concernant Dugny tout d'abord, pour lequel les agents de l'échelon technique qui ferme sont bien repris comme bénéficiaires des mesures d'accompagnement, contrairement aux agents de la Brigade de Surveillance Aéro-Terrestre (BSAT) en poste sur le même site et qui vont être déménagés à Compiègne à 70 km de là...

Le projet de fermeture de Tain-l'Hermitage ensuite pour lequel votre approfondissement a surtout consisté à publier au JORF, au lendemain du premier CTR, l'arrêté de fermeture de ce service. Ironie du calendrier, la cellule d'accompagnement est prévue aujourd'hui même, alors que l'avis du CTR n'est toujours pas rendu pour ce projet d'arrêté concernant leur droit à l'accompagnement social. Doit-on y voir un signe de mépris vis-à-vis des agents et des représentants du personnel ? Il s'agit à tout le moins d'une maladresse plutôt malvenue.

Les débats du 18 juin dernier avaient également permis de mettre en lumière deux restructurations oubliées dans le projet de décret soumis à notre vote aujourd'hui. Il s'agissait des fermetures du Centre Interministériel de Formation Anti-Drogue (CIFAD) de Fort-de-France et du Service Régional d'Audit (SRA) d'Aix-en-Provence. Pour ce dernier, l'octroi de la prime de restructuration et de l'ensemble des mesures d'accompagnement social avait pourtant été voté en Comité Technique des Services Déconcentrés (CTSD).

Nous ne voulons pas que les agents de ces services soient les grands oubliés des restructurations et attendons des engagements forts de votre part les concernant.

Au vu de tous ces éléments, nous espérons qu'au final vous ne briderez pas le débat au motif qu'il ne s'agit que d'une reconvoation...

Montreuil, le mardi 7 juillet 2020
La délégation SOLIDAIRES Douanes

Choses cruelles ?



Syndicat SOLIDAIRES Douanes

93 bis rue de Montreuil, boîte 56 – 75011 PARIS

tél : 01 73 73 12 50

site internet : <http://solidaires-douanes.org>

courriel : contact@solidaires-douanes.org